

Nous ne pourrons être présents lors de la prochaine réunion publique du 30 juillet.

Nous souhaitons donc déposer ici les questions que nous voulions poser directement au porteur de projet, au Commissaire-Enquêteur et aux services de l'État.

Nous habitons à proximité immédiate du projet.

Les champs concernés se trouvent au bord de notre lieu d'habitation et les futures installations seraient (sauf erreur de ma part) à environ 100 mètres de notre habitation.

Nous sommes simplement des riverains qui vivent ici depuis 37 ans, nous connaissons ces terrains, apprécions ce paysage et nous comptons bien continuer à y habiter quelque soit la suite de ce projet.

Malgré le dossier très volumineux, et complété par plusieurs documents successifs, nous avons essayé de lire toutes les informations, et n'étant pas ingénieurs, juristes ou spécialistes des serres, nous avons quelques difficultés pour comprendre exactement toutes les données.

Nos remarques :

- Ce qui nous frappe dans un premier temps, c'est que le dossier contient des photographies et des insertions paysagères prises depuis certains points de vue, mais nous n'avons pas vu de représentation montrant ce que le projet donnera réellement depuis notre habitation ou depuis notre jardin, pas plus que de celui de notre voisin. Nous sommes, malgré tout, les premiers concernés de part la proximité du projet.
- Aujourd'hui, nous avons un paysage rural et bocager qui se trouve dégradé suite à l'abandon des maisons du village « Le Bois Aubé ».
Demain, il est question de près de 16 hectares de serres, mais également de bâtiments, de halls, de voies, de parkings, de quais, de talus, de bassins et d'importants terrassements qui vont détruire et démolir les maisons du hameau.
Nous avons de très bons souvenirs avec les habitants de l'ancienne ferme, et pour nos enfants, c'étaient un peu comme leurs grands-parents.
Nous avons aussi des jeunes voisins qui avaient un projet de vie au Bois Aubé, et qui ont dû quitter ce lieu à regret.
Aujourd'hui, nous trouvons la désolation. Une maison qui n'a plus de vie, alors que des travaux y avaient été effectués, et à côté une maison qui sert de logement aux travailleurs, mais où les extérieurs ne sont pas plus entretenus que ça.
- Nous souhaiterions savoir pourquoi aucun photomontage n'a été réalisé depuis nos habitations alors qu'elles sont les plus proches.

Le porteur de projet accepterait-il de produire une vue depuis notre jardin ou de nos fenêtres, avec les installations représentées à leur hauteur réelles, les talus, les bâtiments, les bassins, les véhicules et les éclairages ?

Nous demandons que les haies soient représentées à leur taille réelle au moment de l'ouverture du site et non comme si elles étaient déjà hautes et épaisses depuis plusieurs années. Une haie qui vient d'être plantée ne masque pas une serre, un bâtiment ou un talus !

Nous demandons aussi combien d'années seront nécessaires pour que ces haies produisent réellement l'effet annoncé !

Que se passera-t-il si certains arbres ou arbustes meurent, poussent mal ou ne masquent pas les installations ?

Leur remplacement sera-t-il obligatoire ?

Pendant combien de temps les plantations seront-elles suivies et contrôlées ?

Il serait également utile de montrer ce paysage en hiver, lorsque les arbres ont perdu leur feuillage. Nous vivons ici toute l'année, pas seulement lorsque la végétation est la plus avantageuse pour les photographies !

Proximité du projet :

Nous souhaiterions qu'une personne chargée d'évaluer le dossier puisse venir constater la situation depuis notre habitation.

Nous ne comprenons pas comment on peut apprécier correctement les conséquences du projet pour les riverains uniquement à partir de cartes, de plans ou de photographies prises à différent point de vue, sauf celui des différentes habitations proches du projet !

Nous demandons à ce que le Commissaire-Enquêteur, le porteur de projet (Mr Van Den Bosch) ou les services instructeurs acceptent de venir voir :

- La distance réelle entre notre maison et le projet,
- Le paysage actuel,
- Les routes utilisées,
- la topographie des lieux,
- les serres déjà visibles dans le secteur.

Nous demandons simplement que la situation soit regardée non pas d'un point de vue qui arrange le porteur de projet, mais depuis l'endroit où les nuisances supplémentaires seront réellement vécues !

La lumière :

Certaines nuits, nous avons eu l'occasion de voir le ciel éclairé par la lumière rose provenant des serres existantes. Même lorsque la source lumineuse n'est pas directement visible, le halo dans le ciel l'est, surtout lorsqu'il y a de la brume.

Nous avons bien compris que le nouveau projet ne prévoit pas le même éclairage que le site existant. Mais cela ne signifie pas qu'il n'y aura aucune lumière. Le 1^{er} site est bien là, et celui-ci est bel et bien éclairé par des leds roses.

Dans le nouveau projet, il est prévu des halls, des parkings, des quais, des voies de circulation, des accès, bref, des équipements qui seront éclairés (et peut-être des éclairages de sécurité). Nous voudrions savoir combien de luminaires seront réellement installés, quelle sera leur hauteur, leur puissance, leur couleur, et leurs horaires de fonctionnement. Et surtout, nous voulons savoir quelle quantité de lumière arrivera réellement jusqu'à notre habitation, sachant que nous avons des animaux (ânes et moutons) et que ceux-ci seront perturbés par une luminosité continue la nuit (tout comme les oiseaux, ou tout autre animal) !

Nous demandons à connaître le résultat concret de cette luminosité de notre propriété. Une limite maximale de lumière sera-t-elle inscrite dans l'autorisation ? Et que se passera-t-il si cette limite est dépassée ?

Le bruit :

Nous nous interrogeons également sur le bruit.

Pris séparément, chaque appareil peut sembler peu bruyant. Mais nous ne savons pas ce que donnera l'ensemble des ventilateurs, pompes, équipement de déshumidification, véhicules, chargements, livraisons et mouvements du personnel.

Le niveau sonore a-t-il été calculé depuis les habitations ? Pas depuis la nôtre !

Les calculs prennent-ils en compte tous les équipements fonctionnant simultanément de jour comme de nuit !

Nous voudrions savoir aussi ce qui est prévu si le bruit est plus important que prévu. A partir de quel niveau sonore devra-t-il intervenir ? Qui effectuera les mesures ? Les riverains pourront-ils demander un contrôle indépendant ?

Le chantier :

Nous sommes également inquiets des conséquences du chantier en lui-même
Le dossier parle d'environ 275 000 m³ de mouvements de terre. Cela représente nécessairement des engins, des terrassements, du bruit, de la poussière, de la boue et des passages de camions pendant une période importante.

Combien de temps dureront réellement les travaux ?

Combien de camions sont prévus chaque jour pendant les périodes les plus chargées ?
Par quelles routes passeront-ils ?

Nous souhaitons connaître le nombre maximal de camions au cours d'une journée de chantier et pas seulement une moyenne calculée sur plusieurs mois ou plusieurs années ?

Quels seront les horaires des travaux ?

Des engins pourront-ils fonctionner tôt le matin, le soir, la nuit ou le week-end ?

Quelles mesures seront prises contre les poussières, les vibrations, le bruit et la boue transportée sur les routes ?

Qui sera responsable en cas de fissures, de vibrations ou de dommages constatés sur les habitations ou les voies proches ?

Un état des lieux des maisons et routes riveraines est-il prévu avant le commencement des travaux ?

Trafic lorsque le site sera pourrait être en fonction :

Si les serres fonctionnent, il y aura les salariés, les livraisons, les expéditions de tomates, les déchets, les opérations de maintenance et probablement des déplacements entre le nouveau site, les serres existantes et le site de Brécey.

Nous voudrions connaître le nombre réel de voitures, de camionnettes et de poids lourds qui circuleront chaque jour.

Quels seront les horaires les plus matinaux et les plus tardifs ?

Les camions circuleront-ils la nuit ?

Les chiffres annoncés prennent-ils réellement en compte tous les déplacements entre les différentes sociétés et les différents sites ?

Nous doutons que les routes locales soient adaptées à ces véhicules, notamment lorsque deux poids lourds doivent se croiser ?

Qui financera les éventuels élargissements, zones de croisement, réparations et entretien supplémentaires des routes ?

Est-ce que nos petits-enfants seront encore en sécurité, pourront-ils toujours venir voir leur famille, faire du vélo, sans risque d'accident ?

Nous nous demandons également comment seront comptées les nuisances cumulées avec les 2 sites !

Les bassins, terrassements et écoulements :

Les grands bassins et les importants terrassements prévus nous interrogent également.

Existe-t-il une carte montrant les directions possibles des écoulements hors site, en cas de forte pluie, de débordement ou de pollution accidentelle ?

Cette carte fait-elle apparaître les habitations, les jardins, les routes, les fossés ?

Notre habitation, notre terrain ou la route que l'on utilise sont-ils situés sur un axe possible d'écoulement ?

Que se passerait-il en cas de débordement ?

Qui avertirait les habitants ?

Nous voulons que ces réponses soient données sous forme de cartes et de plans compréhensibles, et pas seulement par des formules techniques indiquant que le risque serait maîtrisé.

Les eaux et le site existant :

Nous nous interrogeons aussi parce le nouveau projet est présenté comme distinct des serres existantes, tout en devant utiliser leur chaleur, le CO2, leurs compétences et une partie de leur organisation. En quoi est-il distinct alors ?

Nous avons appris qu'un signalement environnemental avait été adressé aux administrations au mois de juillet concernant des écoulements, des odeurs, des conduites et du niveau des bassins du site existant. Est-ce que cela se reproduira sur l'extension et quelles sont les garanties ?

Nous ne prétendons pas savoir quelle était la nature des observations ni s'il y avait ou non pollution, mais nous trouvons anormal que cela ne soit pas vérifié avant d'autoriser une nouvelle installation qui dépendra techniquement du même ensemble !

Une inspection a-t-elle été réalisée ?

Des prélèvements ont-ils été effectués ?

L'origine de l'écoulement de l'eau et la destination ont-elles été identifiées ?

Les conclusions seront-elles publiées avant que le Préfet ne prenne sa décision ?

Nous nous demandons comment le public peut avoir confiance dans les promesses faites pour le nouveau site, si le fonctionnement réel des réseaux, bassins et rejets du site existant n'est pas clairement vérifié et expliqué !

Les engagements annoncés :

Nous lisons beaucoup d'informations dans les documents et dans les déclarations publiques, que les haies masqueront le projet, que la lumière sera limitée, que le bruit sera maîtrisé, que l'eau sera suffisante, que les bassins ne poseront pas de difficulté, que les routes seront adaptées, que les mesures environnementales seront suivies

Mais, nous voudrions savoir lesquelles de ces affirmations seront réellement inscrites dans le permis de construire ou dans l'autorisation environnementale !

Une promesse faite pendant une réunion ou écrite dans une réponse n'a pas la même valeur qu'une obligation précise, mesurable et contrôlée !

Quels engagements seront juridiquement obligatoires ?

Quels niveaux maximaux seront fixés pour la lumière et le bruit ?

Quels horaires seront imposés ?

Quels itinéraires seront obligatoires pour les camions ?

Par quelles plantations seront remplacées si les premières sont un échec ?

Quels contrôles seront réalisés et par qui ?

A qui les riverains devront-ils s'adresser en cas de problème ?

Quels sont les délais pour l'administration ou l'exploitant pour y répondre ?

Quelles sanctions ou mesures seront appliquées si les engagements ne sont pas respectés ?

Notre demande :

Nous ne demandons pas que l'on nous rassure par des phrases générales.

Nous demandons que l'on regarde la situation de notre habitation, que l'on mesure l'état actuel avant les travaux et que l'on nous dise précisément ce qui est prévu à proximité de notre maison.

Nous demandons :

- Un photomontage depuis notre habitation et notre terrain,
- Une mesure initiale du bruit,
- Une mesure initiale de la lumière nocturne,
- Une carte des écoulements et des risques liés aux bassins,
- Le nombre maximal de camions pendant le chantier et en exploitation,
- La publication des résultats des contrôles concernant le site existant,
- La liste des engagements qui seront inscrits dans les autorisations.

Comme nous ne pouvons être présents à la réunion publique, nous demandons que chacune de ces questions reçoive une réponse écrite et que les documents annoncés soient publiés suffisamment tôt pour pouvoir être examiné avant la fin de la consultation.

Nous vivons ici et ce projet modifiera directement ce que nous voyons, ce que nous entendons, la circulation autour de chez nous et peut-être même, la manière dont nous pourrons continuer à profiter de notre maison, de notre jardin, de nos petits-enfants dans une campagne qui est aujourd'hui accueillante.

Il nous paraît donc normal que les conséquences soient étudiées depuis chez nous et pas seulement depuis l'intérieur d'un périmètre du projet ou depuis des points de vue choisis par ceux qui souhaitent le réaliser.